



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
31 décembre 2007
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 25 octobre 2007, à 15 heures

Président : Mme Lintonen (Finlande)

Sommaire

Point 52 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique

- a) Commerce international et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-56341 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 52 de l'ordre du jour : questions de politique macroéconomique

a) Commerce international et développement

(A/62/15 (Partie I), A/62/15 (Partie I)/Corr.1, A/62/15 (Partie I)/Corr.2, A/62/15 (Partie II), A/62/15 (Partie II)/ Corr.1, A/62/15 (Partie III), A/62/15 (Partie III)/ Corr.1, A/62/15 (Partie IV), A/62/210, A/62/266 et A/62/71-E/2007/46)

1. **M. Panitchpakdi** [Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], dans sa présentation du rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/62/266), dit que l'économie mondiale, le système commercial international et la contribution de la mondialisation au développement ont profondément évolué depuis sept ans. Il s'agit de tirer parti de cette évolution en saisissant toutes les occasions de renforcer la sécurité économique, la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois, en favorisant les progrès technologiques et le développement humain et en assurant une gouvernance et une solidarité plus poussées au plan mondial qui servent à compléter les mesures prises aux niveaux national et régional. La onzième session de la CNUCED qui doit se tenir en avril 2008 au Ghana, donnera l'occasion d'examiner toutes ces questions et de progresser dans ces domaines.

2. La mondialisation est déjà en cours de démocratisation et de rééquilibrage, en grande partie par suite de l'importance que prend le Sud comme moteur du commerce et de la croissance économique au plan régional et mondial. Le Sud est à l'origine de 36 % du commerce mondial et de 35 % des flux d'investissements étrangers directs et connaît une croissance d'un rythme sans précédent dans l'histoire récente. Il y a notamment lieu de souligner que des pays en développement commencent à investir dans d'autres pays en développement, y compris dans des opérations entièrement nouvelles, la plupart du temps par l'intermédiaire d'entreprises d'État. Les pays en développement constituent également certains des marchés d'exportation dans le monde les plus importants et ceux qui croissent le plus rapidement.

3. La manière dont les pays du sud s'affranchissent mérite d'être encouragée, copiée et approfondie dans le monde entier, car tous les pays y trouvent leur compte.

Ne serait-ce que pour cette raison, il y a lieu de rejeter tout néoprotectionnisme prenant la forme d'un nationalisme économique dirigé contre le commerce et les investissements.

4. Tous ces changements justifient de donner au Sud davantage voix au chapitre et une plus grande part dans la gouvernance économique du monde. Cependant même les pays en développement les plus performants se trouvant confrontés à d'énormes défis - pauvreté généralisée et déficits sur le plan de l'infrastructure - qu'il faudrait dûment examiner avant de qualifier ces pays d'"avancés" ou de "menaçants".

5. Beaucoup d'autres pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés et les pays en développement petits et vulnérables sont confrontés à une marginalisation croissante. Ces pays, pour favoriser la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, ont besoin de politiques nationales et internationales qui promeuvent l'accumulation de capitaux, les progrès technologiques et les changements structurels et tendent à développer l'infrastructure et l'esprit d'entreprise, notamment dans le cadre d'une coopération Sud-Sud. Les accords commerciaux régionaux Sud-Sud et d'autres formes d'intégration économique peuvent avoir un effet positif sur le commerce et le développement pour toutes les parties concernées, même certaines des dispositions prises sur la base de relations fondée sur un système radial. Cette intégration améliore les relations infrastructurelles, la compétitivité et la participation à la chaîne de valeur et stimule les investissements étrangers directs. L'augmentation soudaine des échanges commerciaux Sud-Sud a entraîné une coopération économique plus forte et plus large entre les pays en développement. Il n'en est que plus important de mener à son terme la troisième cycle de négociations sur le système global de préférences commerciales entre les pays en développement.

6. Il importe de mettre au point de nouveaux modèles de coopération économique entre les pays en développement et de mettre en place des institutions et des partenariats s'occupant spécifiquement de commerce, d'investissements, de finances, de recherche-développement, de développement des entreprises, de coopération technique et d'infrastructure commerciale et d'infrastructure des transports. La CNUCED favorisera une telle coopération qu'elle considère comme un catalyseur de

croissance et de développement. Par ailleurs, au fur et à mesure que les pays en développement qui rencontrent le plus de succès gravissent les échelons, ils doivent ouvrir la voie à ce qui les suivent. De nouveaux modèles et de nouvelles possibilités de relations commerciales et financières ont vu le jour et devraient être soigneusement entretenus et diffusés pour que les pays en développement qui réussissent le mieux transmettent leur savoir-faire en matière de développement à ceux qui réussissent le moins bien.

7. Des complémentarités sans pareil ont créé en matière de migration de main-d'oeuvre des possibilités sans précédent qui peuvent appuyer une mondialisation sans exclusive qui favorise le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Un acte de foi profonde est nécessaire pour faire éclore la mobilité et l'intégration de la main-d'oeuvre tout en élaborant des stratégies d'échanges commerciaux et de développement pragmatiques. Le meilleur antidote contre la migration illégale et les problèmes qui l'accompagnent consiste à libéraliser et à faciliter le mouvement temporaire des travailleurs, conformément aux engagements concernant les modes 1 et 4 dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services et des accords régionaux et bilatéraux. On doit veiller tout particulièrement à ce que les pays de départ ne recueillent pas seulement les avantages socio-économiques que leur procurent les envois de fonds et les réseaux de la diaspora mais attirent des cerveaux grâce à des accords de coopération avec les pays développés d'accueil.

8. La CNUCED s'attend à ce que dans le Sud la concurrence pour se procurer des ressources naturelles s'intensifie pendant au moins une dizaine d'années. Cette demande a entraîné une forte hausse des prix des exportations des pays en développement producteurs de produits de base et tributaires de ces produits, notamment en Afrique et dans l'ensemble des pays les moins avancés. Ces pays doivent veiller à maintenir cet essor et à conserver leur part accrue de la valeur correspondante ; ils doivent également améliorer leur productivité et assurer une diversification qui les libère de la dépendance à l'égard des produits de base. Il leur faut aussi réinvestir leurs gains dans l'infrastructure sociale et matérielle.

9. La communauté internationale, quant à elle, doit aider ces pays à faire face aux fluctuations et à la volatilité des prix ainsi qu'à l'accroissement des factures d'importation d'énergie et doit en outre

permettre à leurs petits producteurs de participer aux marchés locaux, régionaux et internationaux et d'en tirer profit. La réforme du commerce agricole international et sa libéralisation constitue des conditions préalables incontournables au même titre que l'appui de donateurs, particulièrement en ce qui concerne les services de soutien et le financement d'amorçage de partenariats secteur public-secteur privé en vue d'un développement et d'une diversification viables du secteur des produits de base.

10. L'orateur met l'accent sur la lourde incidence de l'accroissement des prix de l'énergie sur les perspectives de commerce et de développement des pays en développement. Les exportateurs d'hydrocarbures et d'énergie risquent de voir l'accroissement de leurs recettes d'exportation d'énergie provoquer un relèvement du taux de change réel et un affaiblir leur compétitivité. L'effet le plus dévastateur concernerait les pays en développement importateurs d'hydrocarbures, qui sont la majorité, en raison des effets multiplicateurs de l'augmentation des factures d'importation sur l'ensemble de l'économie. Des stratégies de coopération à court, moyen et long terme en matière d'énergie s'impose pour lutter contre ces effets.

11. L'imposition croissante d'obstacles non tarifaires, particulièrement sous la forme de normes ou de réglementations de produits, que celles-ci soient d'origine étatique ou privée, nationale ou internationale, est également une source majeure de préoccupation pour les pays en développement. Ces obstacles, très contraignants, touchent presque tous les secteurs d'exportation et changent fréquemment, or, les respecter coûte cher. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que les accords commerciaux régionaux devraient s'attacher tout particulièrement à résoudre cette question. La CNUCED le fait déjà.

12. Il s'agit de faire preuve de vigilance pour que de nouvelles politiques et de nouveaux régimes touchant l'environnement, y compris ceux visant à atténuer le changement climatique, ne constituent pas des entraves inutiles pour les exportations des pays en développement. Par ailleurs, il y a lieu de renforcer les possibilités qu'ont ces pays de produire et d'exporter des produits écologiques à bon rendement énergétique.

13. Se référant aux négociations commerciales multilatérales en cours, L'orateur dit qu'il y a davantage de commerce couvert par les arrangements

commerciaux préférentiels qu'il n'existe d'arrangements conclus par l'intermédiaire de l'OMC sur la base du principe de la nation la plus favorisée. On ne doit pas permettre que cette tendance compromette l'approche multilatérale. Toutes les parties concernées, particulièrement les grands pays à vocation commerciale, doivent ouvrir la voie en effectuant les "versements initiaux" et en prenant les engagements nécessaires pour conclure rapidement et de manière équilibrée le cycle de développement de Doha.

14. Ce cycle doit permettre aux exportations des pays en développement de trouver véritablement de nouveaux accès accrus aux marchés, d'assurer aux pays les moins avancés un accès en franchise et hors contingent, de bien discipliner les obstacles non tarifaires et de libéraliser et faciliter la mobilité du travail et l'intégration au titre des modes 4 et 1 de l'Accord général sur le commerce de services. Il doit également permettre aux pays en développement de disposer d'une marge d'action et d'une flexibilité suffisantes pour pouvoir favoriser une capacité de production, une sécurité alimentaire et énergétique, des moyens de subsistance en milieu rural et atténuer voir éviter des coûts d'ajustement intenable. Les négociations doivent réduire et éliminer les subventions agricoles qui faussent le commerce et mettre en place des règles du jeu véritablement équitables pour les pays en développement. L'aide au commerce doit être substantielle et complémentaire, ne pas générer de dette, être prévisible, reposer sur des besoins et répondre à la demande. Une telle aide ne doit pas être tributaire des résultats du cycle et tous les pays en développement dans le besoin devraient en bénéficier. Enfin, les résultats du cycle doivent assurer la cohérence entre le système commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux Nord-Sud, notamment en ce qui concerne l'incidence sur le développement et les droits et obligations des pays en développement. La CNUCED augmentera son appui à ces pays pour qu'ils négocient ces accords et en bénéficient, notamment sous forme de partenariats entre d'une part les États africains, les États des Caraïbes et les États du Pacifique et d'autre part l'Union européenne.

15. L'instabilité des marchés financiers et la volatilité et le désalignement des taux de change risquent d'avoir un effet négatif sur la compétitivité des pays en développement. Il existe également un risque croissant

qu'une correction des déséquilibres des échanges commerciaux et des transactions courantes à l'échelle mondiale qui s'accumulent depuis de nombreuses années provoquent un ralentissement notable de l'économie mondiale en imposant du coup aux pays en développement des coûts d'ajustement élevés.

16. Il faut donc mettre en place pour le système monétaire et financier international une gouvernance multilatérale plus efficace à base large. Il devrait s'agir entre autres d'inventer au sein des Nations Unies et des institutions financières multilatérales de nouveaux rôles et une nouvelle gouvernance en matière de développement qui assurent une plus grande cohérence avec le système commercial multilatéral et avec les objectifs de développement arrêtés d'un commun accord au plan international. Pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra essentiellement assurer une solidarité et un partenariat à l'échelle mondiale, notamment en obtenant que les donateurs s'efforcent davantage d'atteindre leurs objectifs en matière d'aide publique au développement et de reconstituer les ressources de l'Association internationale de développement. Il devrait s'agir également d'aider les pays en développement à accélérer les investissements dans les infrastructures physiques et à augmenter et améliorer l'assistance au développement.

17. **M. Draganov** (Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dans sa présentation du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarantième réunion directive (A/62/15 (Partie I), A/62/15 (Partie I)/Corr.1, A/62/15 (Partie I)/Corr.2, A/62/15 (Partie II), A/62/15 (Partie II)/Corr.1, A/62/15 (Partie III), A/62/15 (Partie III)/Corr.1, A/62/15 (Partie IV), A/62/210, A/62/266 et A/62/71-E/2007/46), dit qu'il traitera essentiellement de la 44e réunion annuelle du Conseil qui s'est tenue à Genève du premier au 11 octobre 2007 (TD/B/54/8).

18. Dans le cadre de sa préparation de la CNUCED XII, le segment de haut niveau s'est penché, au début de la session, sur la question de la mondialisation et du développement sans laissés-pour-compte. Malgré les résultats impressionnants que les pays en développement ont obtenus dans l'ensemble ces dernières années, il a néanmoins été largement reconnu que bon nombre d'entre eux, particulièrement les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu

n'avaient ni profiter de la reprise économique ni réussi à traduire la croissance en une réduction de la pauvreté. Plusieurs facteurs susceptibles de favoriser l'intégration économique et sociale et d'aider les pays en développement à s'intégrer plus efficacement dans l'économie mondiale ont été soulignés. L'accès à une énergie propre et l'utilisation et l'exportation d'énergies renouvelables peuvent aider à atténuer les effets négatifs du changement climatique sur les pays en développement. La migration internationale de la main-d'oeuvre pourrait être bénéfique à la fois aux pays de départ et aux pays d'accueil grâce aux envois de fonds et à un assouplissement des contraintes imposées à la main-d'oeuvre.

19. Plusieurs délégations ont exprimé l'avis que pour obtenir une répartition plus équitable des avantages de la mondialisation au niveau national il faudrait que les États renforcent la capacité institutionnelle qu'ils ont de formuler et de mettre en oeuvre des politiques favorables aux pauvres. Le besoin d'un secteur privé dynamique a été souligné ainsi que la nécessité pour les gouvernements de promouvoir l'esprit d'entreprise au niveau local.

20. De l'avis du conseil, la CNUCED XII sera l'occasion idéale de progresser dans le débat sur la mondialisation et le développement sans laissés-pour-compte qu'ils considèrent comme un impératif moral.

21. Le Conseil a discuté de la coopération régionale pour le développement sur la base du *Rapport sur le commerce le développement de 2007*. Un large consensus s'est dégagé pour dire que l'environnement économique mondial actuel est certes favorable au développement mais les inégalités et l'exclusion sociale restent des problèmes graves et de nombreux pays pauvres, particulièrement en Afrique, ont peu d'espoir d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, les améliorations récemment obtenues dans les performances de croissance ne se sont pas encore traduites par des progrès soutenus à long terme. Certaines préoccupations ont été exprimées quant à l'effet qu'auront sur les pays en développement les turbulences qu'ont récemment connues les marchés financiers. L'idée a été avancée qu'une plus grande cohérence systémique et une meilleure coordination des politiques macro-économiques favoriseraient l'apparition d'un environnement économique mondial plus stable.

22. Un large consensus s'est dégagé pour exprimer le souhait de voir s'établir une coopération régionale plus poussée entre les pays en développement à l'appui de stratégies nationales de développement. Cette coopération — lorsqu'elle est adaptée aux circonstances propres à chaque région et à chaque pays — peut aboutir, dans les pays en développement, à une augmentation des investissements et à une transformation plus rapide. Une coopération monétaire et financière plus étroite au niveau régional compenserait dans une certaine mesure les défaillances de la gouvernance du système financier international et la création d'espaces économiques régionaux pourrait élargir l'éventail des politiques susceptibles d'être adoptées par les pays en développement.

23. Les membres du Conseil ont exprimé des vues divergentes sur les effets à attendre en matière de développement des accords de libre échange bilatéraux et régionaux entre les pays développés et les pays en développement. D'une manière générale, les accords ont une portée plus large que les accords multilatéraux actuellement en place ou en négociation. Certaines délégations ont fait valoir que les accords pourraient aider les pays en développement à obtenir davantage de bénéfices de la mondialisation, tandis que d'autres étaient avis que les accords risquaient de réduire la marge d'action nationale nécessaire pour appuyer le changement structurel dans les pays en développement.

24. Le Conseil du commerce et du développement a procédé, comme tous les ans, à l'examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme d'actions en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Ces dernières années nombreux ont été les pays les moins avancés qui ont bénéficié d'une croissance plus forte et d'une plus grande stabilité macroéconomique et qui ont fait des progrès dans des domaines tels que la santé et l'éducation. Néanmoins, leurs économies restent spécialisées dans une gamme étroite de produits de base et continuent de souffrir des chocs et des crises. Plusieurs orateurs ont relevé qu'il était peu probable qu'aucun des pays les moins avancés n'atteigne les objectifs du Millénaire pour le développement.

25. Les pays les moins avancés poursuivent leurs objectifs de développement dans le contexte d'une économie mondiale appelant de plus en plus une forte intensité de savoir et le rythme du changement scientifique et technologique s'accélère nettement. Même si l'innovation est aussi vitale pour la croissance

et le développement à long terme dans les pays développés qu'elle l'est dans les pays en développement, le phénomène a aggravé le risque de marginalisation que courent les pays en développement en général et les pays les moins avancés en particulier. Pour contrer ce risque, ces pays ont besoin d'intégrer la science, la technologie et l'innovation dans leurs politiques nationales et leurs stratégies de lutte contre la pauvreté. Les pays les plus pauvres ont besoin que leurs partenaires au développement les aident sous la forme de ressources financières et techniques bien dirigées et notamment d'une aide publique au développement, et de programmes renforcés de développement des capacités.

26. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le *Rapport 2007 sur les pays les moins avancés : Savoir, Apprentissage technologique et innovation pour le développement*. Depuis quelques dizaines d'années les décideurs des pays les moins avancés ont tendance à négliger ces questions. La capacité de production et les moyens technologiques devraient être placés au centre des politiques nationales et des stratégies de lutte contre la pauvreté. Dans les conclusions sur lesquels ils sont tombés d'accord, les membres du Conseil ont souligné le besoin de cerner des politiques nationales et internationales de caractère pratique et des mesures qui permettent de promouvoir le développement des connaissances et l'innovation technologique dans les pays les moins avancés ainsi que le besoin de sensibiliser l'opinion publique au rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans le développement est dans la lutte contre la pauvreté.

27. Dans ses délibérations relatives à l'Afrique, le Conseil s'est appuyé sur le rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Le développement économique en Afrique – Retrouver une marge d'action : la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementaliste". Le Conseil a noté l'importance que continue de revêtir pour l'Afrique l'aide publique au développement et l'aide au commerce et a exhorté les pays développés à respecter les engagements qu'ils ont pris de doubler l'aide à apporter au continent pour que les objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints.

28. Quelques représentants ont dit que le continent n'avait pas grands résultats à montrer en matière de développement comme suite à l'aide reçue, tandis que d'autres ont fait observer que les engagements en matière d'aide n'étaient pas respectés et que les

chiffres officiels étaient faussés par la prise en compte de l'allègement de la dette. L'APD se heurte également à de nombreuses limitations liées notamment à des conditionalités excessives qui entravent la marge d'action des bénéficiaires. Il y a donc lieu de mobiliser les ressources nationales non seulement pour compléter l'aide reçue mais également pour s'assurer davantage de souplesse et de marge d'action afin de répondre aux besoins véritables des pays africains. La plupart des délégations ont reconnu qu'il est possible, pour mobiliser des ressources nationales, de puiser dans le potentiel qu'offre le secteur non structuré, en élaborant des politiques fiscales mieux adaptées, en utilisant les envois de fonds et en inversant la fuite des capitaux. Toutefois, pour aboutir, ces efforts exigent un environnement international favorable, comme indiqué dans le consensus de Monterrey et celui de Sao Paulo.

29. D'une manière générale, des délégations ont reconnu que le démantèlement du rôle de l'État en Afrique depuis les années 1980 est, au moins en partie, à l'origine de la crise économique actuelle. Le développement durable exige un État plus actif et mieux organisé, qui encourage une mobilisation et une utilisation plus poussées de l'épargne. Certaines délégations ont dit que certains des engagements pris au niveau international ont réduit la marge d'action qui permettait aux pays en développement de mener des politiques correspondant à leurs besoins en matière de développement.

30. Plusieurs délégations ont souligné le rôle important que le secteur privé joue dans le processus de développement et, en ce qui concerne l'Afrique, le rôle joué par les petites et moyennes entreprises et les établissements de microfinancement. Il importe de créer et de maintenir un environnement national approprié grâce à une bonne gouvernance et à l'élaboration d'une économie intégrée au plan intérieur afin d'augmenter l'épargne et les investissements qui alimentent une forte croissance.

31. On estime essentiel que le cycle de Doha aboutisse à un résultat satisfaisant orienté vers le développement si l'on veut obtenir des avancées dans le domaine du développement et des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et si l'on veut intégrer le développement dans le système commercial multilatéral. Le succès du cycle renforcerait également la crédibilité du système commercial multilatéral, compte tenu notamment de la récente prolifération des

initiatives commerciales bilatérales et régionales et du risque de voir resurgir l'unilatéralisme et le protectionnisme commercial.

32. Certains participants, tout en reconnaissant que le cycle de Doha se heurte à de graves problèmes de délai, estime que cela ne devrait pas empêcher les négociateurs d'aboutir à des résultats satisfaisants en faveur du développement. Il est particulièrement urgent de réaliser des progrès dans l'agriculture et dans l'accès aux marchés non agricoles. Pour ce faire, tous les participants doivent faire preuve de flexibilité dans la recherche d'un terrain d'entente et les grands pays commerciaux doivent donner l'exemple. En même temps, l'initiative Aide au commerce doit devenir opérationnelle et d'autres mesures de solidarité internationale doivent être prises pour aider les pays en développement à se doter de moyens d'approvisionnement compétitifs et d'une infrastructure propice au commerce.

33. En application de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, le Conseil a examiné le dernier rapport du secrétariat de la CNUCED sur la contribution de cette dernière aux progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans le domaine économique et social. Dans le rapport le secrétariat étudie les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail après Doha, le programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, le programme d'action d'Almaty (Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit) et la Stratégie de Maurice (Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement). Le rapport donne des exemples d'activités menées par la CNUCED pour aider les pays en développement à mettre en place un environnement propice aux investissements, à favoriser l'afflux d'investissements étrangers directs et à obtenir de ces investissements des avantages pour le développement.

34. La viabilité de la dette extérieure est un autre élément d'importance cruciale pour donner aux pays pauvres la possibilité de se développer, comme il a été souligné non seulement dans le Consensus de Monterrey mais également lors du sommet mondial sur

le développement durable et du sommet mondial de 2005. La CNUCED a joué un rôle important dans le suivi de la situation des pays en développement face à la dette extérieure, en apportant une assistance notable en matière de gestion de la dette et en procédant à des études analytiques sur la dette et le financement du développement.

35. S'agissant de l'aide apportée par la CNUCED au peuple palestinien, le Conseil a pris note du large soutien exprimé en faveur des efforts déployés par le secrétariat pour mettre en œuvre le paragraphe 35 du consensus de Sao Paulo et en faveur de sa proposition tendant à étudier d'autres voies d'acheminement pour le commerce palestinien et à renforcer les moyens d'action à la disposition des décideurs palestiniens. Dans son résumé, qui figure dans le document TD/B/54/8, le Président rend compte des délibérations menées sur le point de l'ordre du jour. Il y a lieu d'espérer que les délibérations du Conseil encourageront les donateurs à résoudre le problème des contraintes qui entravent la mise en œuvre du programme de coopération technique du secrétariat de la CNUCED en faveur du peuple palestinien.

36. Le Conseil, après avoir examiné les points récurrents de l'ordre du jour, a officiellement lancé le processus intergouvernemental de préparation de la CNUCED XII et a créé un comité préparatoire à participation non limitée placé sous la présidence du Président du Conseil. La CNUCED XII étudiera les possibilités qu'offre et les défis que présente la mondialisation en matière de développement, notamment en ce qui concerne la cohérence des prises de décision à l'échelon mondial, les grandes questions d'échanges commerciaux et de développement et la mise en place d'un environnement propice au renforcement des moyens de production, du commerce et des investissements. La Conférence s'intéressera également à la consolidation du rôle, de l'impact et de l'efficacité de la CNUCED.

37. **M. Vos** (Directeur, Division de l'analyse des politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales) dit que le rapport du Secrétaire général intitulé « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement » (A/62/210) a été établi en application de la résolution 60/185 de l'Assemblée générale. Les États membres et les organisations, programmes et organismes pertinents à l'intérieur et à l'extérieur du

système des Nations Unies ont été invités à fournir des informations sur l'évolution récente de la situation dans ce domaine.

38. Neuf États membres, deux organismes de Nations Unies et l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) ont répondu. Dans la plupart des réponses, il était dit que l'application de mesures économiques comme moyens de coercition politique et économique est contraire aux principes de la charte des Nations Unies, du droit international et de la coopération internationale. Tous les États membres qui ont répondu ont fait savoir qu'ils ne recourent pas à de telles mesures. Dans plusieurs réponses il était fait référence au paragraphe 5 de la Déclaration de Doha adoptée au deuxième sommet du Sud du groupe des 77 et de la Chine tenues en juin 2005 dans lequel la communauté internationale est exhortée à mettre un terme aux mesures économiques coercitives unilatérales imposées aux pays en développement (A/60/111, annexe I). L'OCDE a exprimé l'avis que de telles mesures ne doivent être utilisées qu'en dernier ressort et que leur application doit être conforme au droit international.

39. Deux gouvernements et deux commissions régionales de l'organisation des Nations Unies [la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)] ont signalé des cas concrets d'application de mesures économiques unilatérales et ont décrit les effets néfastes de ces mesures sur les économies des pays qui se sont vu imposer à des degrés variables des sanctions économiques coercitives unilatérales, notamment Cuba, la République démocratique populaire de Corée, le Liban, la République arabe syrienne et le Zimbabwe, et sur l'économie du territoire palestinien occupé.

40. **M. Saïd** (Pakistan), parlant au nom du groupe des 77 et de la Chine, note que la croissance des exportations entre 2000 et 2005 représente plus de 60 % de la croissance du PIB pour les pays en développement ce qui fait ressortir le rôle potentiel du commerce international comme moteur puissant de la croissance économique et du développement. Malheureusement, l'impasse dans laquelle se maintient le cycle de Doha fait régner une incertitude quant à la possibilité pour le système multilatéral de réaliser le potentiel qui est le sien en matière de développement et a sapé la capacité et les efforts des pays en développement pour atteindre les objectifs convenus au plan international dans ce

domaine, y compris les objectifs du Millénaire pour la développement. Cette impasse a également entravé les efforts visant à mettre en place un système commercial universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable qui contribue à la croissance économique et à un développement durable.

41. On a toujours fait jouer le régime du commerce international contre les pays en développement. Il n'existe pas de mécanismes de stabilisation des prix des produits de base et pendant plus de quarante ans les textiles et l'agriculture n'ont pas été touchés par la libéralisation laquelle ne s'est produite à ce jour que dans les domaines où les pays riches sont forts et où les pauvres ne peuvent entrer en concurrence. Les produits des pays en développement se heurtent à des barrières tarifaires discriminatoires, élevées et en hausse continue.

42. Le point mort atteint par le cycle de Doha est mauvais à la fois pour les pays développés et les pays en développement car il met en cause la crédibilité du système commercial multilatéral et du processus de négociations commerciales multilatérales, compte tenu particulièrement des engagements pris à l'égard des pays en développement.

43. Les objectifs que constitue une libéralisation notable de l'agriculture, une réduction des tarifs douaniers élevés et discriminatoires imposés à l'industrie et une libéralisation équitable des services, notamment de la main-d'oeuvre, revêtent la même importance pour tous les pays. Il ne faut pas que ce soit aux pays en développement qu'il incombe d'assumer « le grand compromis » étant donné l'iniquité et les contraintes discriminatoires que continue d'entretenir le système commercial multilatéral actuel. Les objectifs du cycle de Doha en matière de développement ne doivent pas être sacrifiés en faveur d'une conclusion rapide mais vide. Il faut que les résultats obtenus soient des avantages substantiels et tangibles pour les pays en développement.

44. Les principaux critères à retenir pour évaluer une issue du cycle de Doha réussie et orientée vers le développement doivent inclure la libéralisation du secteur agricole. Dans les autres secteurs, il s'agit de réduire voire de supprimer les tarifs douaniers, la progressivité des droits et les obstacles non tarifaires, notamment pour les produits dont l'exportation intéressent les pays en développement, avec traitement spécial et différencié pour les pays en développement

et une «réciprocité qui ne soit pas totale» pour ce qui est des engagements de réduction pris en faveur de ces mêmes pays. L'approche multilatérale doit produire les résultats souhaités dans le secteur des services, y compris des engagements en vue de la libéralisation des services de main-d'oeuvre (mode 4 concernant le mouvement temporaire des personnes physiques) qui offrent un immense potentiel pour l'amélioration du bien-être à l'échelle mondiale. La libéralisation des services de main-d'oeuvre aiderait à rétablir l'équilibre et à réduire les distorsions qui existent dans le régime commercial international. L'accès au marché et la libéralisation du commerce sont encore souvent entravés par des obstacles non tarifaires, des obstacles à l'accès aux marchés et une distorsion résiduelle des structures tarifaires. Les exportations des pays en développement sont gênées par un certain nombre de mesures non tarifaires, arbitraires et abusives, notamment des mesures sanitaires, phytosanitaires et anti-dumping qui nuisent à la crédibilité des règles du commerce multilatéral.

45. Un traitement spécial et différencié et les questions de mise en oeuvre continuent de revêtir un aspect essentiel si l'on veut, selon une procédure accélérée comme prévu dans le mandat de Doha, corriger les déséquilibres que présente le système commercial multilatéral. Les 88 propositions initiales axées sur des accords particuliers relatifs au traitement spécial et différencié n'ont guère progressé, et elles doivent gagner en précision et être plus efficaces et plus pratiques. L'objectif de tout traitement spécial et différencié doit être de veiller à ce que la libéralisation du commerce n'ait pas d'effets négatifs sur les pays plus faibles et non concurrentiels. Les pourparlers de Doha ont essentiellement porté sur la manière de permettre aux pays plus faibles de se doter des moyens humains, physiques et institutionnels leur permettant de produire et de commercer. Une mise en oeuvre rapide de l'initiative Aide au commerce devrait générer les ressources supplémentaires nécessaires pour contribuer à un tel renforcement des capacités. Toutefois, la mise en oeuvre de cette initiative doit se faire en même temps qu'un accès plus large aux marchés des exportations des pays en développement et le renforcement des capacités doit être favorisé de manière plus globale. Comme le relève le Secrétaire général dans son rapport, l'application pratique effective des principes du traitement spécial et différencié et du principe d'une «réciprocité qui ne soit pas totale», étayée par un régime d'aide pour le commerce qui soit ambitieux

et opérationnel, contribuerait beaucoup à rendre le système commercial mondial attentif aux aspirations au développement des pays en développement et à assurer leur participation bénéfique et durable au commerce international (A/62/266, para. 61).

46. Il convient d'établir une liaison plus étroite entre le commerce international et la réalisation des objectifs de développement arrêtés par la communauté internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. L'ONU et la CNUCED doivent aider à élaborer des indicateurs et des critères plus spécifiques pour suivre les progrès accomplis dans la contribution du commerce à la réalisation des objectifs susmentionnés. Ce suivi doit permettre d'enregistrer à la fois les résultats positifs et les effets négatifs des régimes commerciaux et de la libéralisation. Il s'agit également de prendre en compte l'effet des régimes tarifaires, des prix et de la disponibilité des produits de base, du traitement spécial et différencié, des obstacles non tarifaires et de l'impact de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), y compris sur le transfert des applications des technologies nécessaires au développement et à l'industrialisation.

47. Le régime mondial des droits de propriété intellectuelle devrait faciliter le transfert et la diffusion des connaissances, des technologies et du savoir-faire essentiels à une croissance économique soutenue et à un développement durable. Il conviendrait de procéder à un examen plus détaillé du régime ADPIC pour l'orienter davantage vers le développement. Il y a lieu de modifier ce régime pour s'assurer qu'il contribue au développement sans l'entraver. À cet égard, la lenteur de la ratification de l'amendement des ADPIC adopté en décembre 2005 est également préoccupante.

48. La CNUCED a apporté des contributions précieuses à l'identification et à la promotion des objectifs de développement par la voie du commerce et devrait continuer d'élaborer ses analyses, ses prévisions et ses recommandations de haut niveau. Elle a besoin du personnel le plus qualifié pour s'acquitter de cette fonction souvent délicate et doit se voir accorder les moyens appropriés pour s'acquitter efficacement des responsabilités qui lui sont confiées.

49. Le groupe des 77 et la Chine soulignent également l'intérêt qu'il y a à faciliter l'adhésion à

l'OMC de tous les pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés, qui en font la demande, sans entraves politiques, d'une manière rapide et transparente et dans le respect le plus total des principes du traitement spécial et différencié à l'égard des pays en développement.

La séance est levée à 18 h 05.

50. Dans ses efforts pour faire progresser dans le cadre du cycle de Doha son programme mondial en faveur du commerce, la communauté internationale devrait être particulièrement sensible aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement enclavés et des petits Etats insulaires en développement ainsi qu'aux difficultés que ces pays rencontrent.

51. En conclusion, l'orateur lance un appel aux pays développés pour qu'ils fassent preuve de la flexibilité et de la volonté politique nécessaires pour sortir de l'impasse où se trouve actuellement le cycle de négociations commerciales de Doha et pour s'efforcer de reprendre et de mener à bien rapidement ces négociations, en assurant la totale réalisation des aspects du développement propres au programme de travail de Doha. Il importe dans ce contexte de tenir compte des mandats attribués dans la déclaration ministérielle de Doha, dans la décision du Conseil général de l'OMC du 1er août 2004 et dans la déclaration ministérielle de Hong Kong dans le but d'intégrer les pays en développement dans le système commercial multilatéral.

52. Les dirigeants réunis au sommet mondial de 2005 ont réaffirmé la nécessité pour l'ONU de jouer un rôle fondamental dans la promotion de la coopération internationale en faveur du développement et de la cohérence, de la coordination et de la mise en oeuvre des objectifs de développement et des mesures arrêtés par la communauté internationale. L'Assemblée générale devrait donc envoyer un message clair et ferme à l'OMC pour qu'une issue rapide et authentiquement tournée vers le développement soit trouvée au cycle de Doha. Cela est d'autant plus important que l'on prépare actuellement la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, en vue de faire le point de l'application du Consensus de Monterrey, à l'occasion duquel il a également été reconnu que le commerce était une source importante de financement du développement.